

Vu pour être annexé à la délibération
n°571.99/2016 du Conseil municipal
du 17 octobre 2016

Le Maire
Christophe DUMONT

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

VILLE DE SIN LE NOBLE

ARRIVÉE	20 OCT. 2016	SOUS-PREFECTURE DE DOUAI
---------	--------------	-----------------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016



Sin le Noble
proche de vous

I - Rappel réglementaire : un débat obligatoire

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 »

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans le cadre de la volonté municipale de doter la collectivité d'outils de pilotage budgétaire, le débat d'orientation budgétaire, par le passé présenté au printemps, est avancé au mois d'octobre. L'objectif recherché étant de permettre l'adoption du budget primitif avant le 1^{er} janvier et de débiter l'année nouvelle avec un budget voté.

II - Les éléments de contexte

A – LA CONJONCTURE ECONOMIQUE MONDIALE

- La croissance de l'économie mondiale est restée modérée début 2016, en deçà de sa tendance de long terme
- Un contexte de forte volatilité des marchés financiers prédomine
- Aux Etats-Unis, la croissance n'a pas été à la hauteur des attentes au premier trimestre
- Le Brexit a déclenché une nouvelle vague d'incertitudes dans une économie mondiale déjà touchée par des incertitudes politiques, financières et institutionnelles
- En conséquence, le FMI a revu sa prévision de croissance à la baisse de 0,1 % pour 2017 à 3,4 %
- Les anciens facteurs de vulnérabilité à moyen terme subsistent
- La croissance chinoise est maintenue à 6 % en raison du caractère limité des liens commerciaux et financiers avec le Royaume-Uni
- Si la croissance de l'Union Européenne était fortement touchée, les retombées sur la Chine pourraient, cependant, être plus négatives et notables
- Les risques géopolitiques : tensions liées aux réfugiés, montée des populismes, parlements instables, terrorisme, facteurs climatiques, sont nombreux

- Des turbulences persistantes sur les marchés financiers et la montée de l'aversion pour le risque peuvent avoir de graves répercussions macroéconomiques par le biais de l'intensification des difficultés bancaires
- Les séquelles de la crise financière n'ont pas été corrigées dans le système bancaire européen, et particulièrement au Portugal et en Italie.

B – LA CONJONCTURE NATIONALE

- La croissance française a connu un coup d'arrêt au 2^{ème} trimestre 2016, le PIB étant resté stable alors qu'il était attendu en hausse de 0,3 %. Ce résultat tranche avec le chiffre du 1^{er} trimestre, marqué par une croissance dynamique (0,7 %)
- Les mauvais résultats compliquent la tâche du gouvernement qui a bâti son budget sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016
- La composition de la croissance alerte les économistes et notamment la faiblesse persistante de l'investissement
- Le redressement des dépenses des entreprises est bien trop timide pour compenser le fléchissement des dépenses administratives publiques et surtout des ménages
- Le chômage reste à un niveau toujours très élevé et a connu en août une forte hausse de 1,4 % avec 50 200 inscrits supplémentaires, soit la hausse la plus forte depuis plusieurs années
- Le taux de chômage est passé de 9,9 % en mai 2016 à 10,5 % en août. Il est de 4,9 % aux Etats-Unis ou 4,2 % en Allemagne
- Ces mauvais taux de chômage donnent du grain à moudre aux économistes les plus pessimistes
- Le taux d'inflation reste faible sous l'effet notamment de l'effondrement des cours pétroliers. La variation des prix à la consommation, mesurée sur 1 an, est en effet redevenue négative début 2016 suite à la rechute des prix du pétrole fin 2015 début 2016.

III - Le contexte 2016 des finances publiques locales

Après une brève interruption de sa contraction en 2015 (+ 1,8 %), l'épargne brute diminuerait à nouveau en 2016 (- 2,9 %). Malgré leur faible progression (+ 1,8 %), les dépenses de fonctionnement retrouveraient une croissance supérieure à celle des recettes courantes (+ 1,0 %). Ces dernières absorberaient la troisième année de baisse des dotations et bénéficieraient de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 % après + 5,2 % en 2015). Le recours au levier fiscal serait utilisé de manière limitée par le bloc communal et plus fortement par les départements.

Les dépenses d'investissement interrompraient leur forte baisse (- 17 % cumulés sur 2014 et 2015) pour se stabiliser (- 0,4 %). Ces dépenses seraient financées par un recours à l'endettement très limité. Les emprunts diminueraient en effet de 20 % en 2016. L'encours de dette ne progresserait ainsi que de 1,1 %. Dans le même temps, la trésorerie des collectivités locales, qui s'était fortement accrue fin 2015, ne devrait quasiment pas augmenter.

A - NET RALENTISSEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Alors qu'en 2015, les collectivités locales ont bénéficié d'un léger regain dans la croissance de leurs recettes de fonctionnement (+ 1,5 % après + 0,9 % en 2014) à la faveur de recettes fiscales bien orientées, leurs recettes courantes progresseraient sur un rythme plus faible en 2016 (+ 1,0 % et de + 0,8 % hors nouvelles recettes liées à la réforme de l'APA). Les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse et le dynamisme des recettes fiscales marquerait le pas.

- Nouvelle contraction des dotations de l'Etat

Les dotations et compensations versées par l'Etat s'inscrivent une nouvelle fois en repli, en raison principalement de la troisième année de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

La principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF), vecteur du prélèvement opéré, diminue de plus de 9 %.

Contribution 2016 au redressement des finances publiques

Bloc communal	2 071 M€
<i>dont communes</i>	1 450 M€
<i>dont groupements à fiscalité propre</i>	621 M€
Départements	1 148 M€
Régions	451 M€

Par ailleurs, le poste « dotations de l'Etat » enregistre plusieurs mouvements à la hausse en 2016 :

- ✓ La loi de finances pour 2016 a étendu l'éligibilité du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Compte-tenu des différents régimes de versement du FCTVA, l'extension de l'assiette générera, en 2016, des recettes supplémentaires uniquement pour les collectivités bénéficiant du FCTVA l'année même de la dépense, imputables en section de fonctionnement.

- ✓ Enfin, les autres dotations de fonctionnement n'enregistrent pas d'évolution notable, la plupart étant gelée, à l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), tandis que les compensations d'exonérations de fiscalité, qui servent pour partie de variables d'ajustement, continuent de baisser (de près de 12 %) en 2016.
- ✓ Afin d'atténuer les conséquences de la baisse de la DGF, les dispositifs de péréquation voient une nouvelle fois leur montant augmenter, que ce soit dans le cadre de la péréquation verticale, à savoir les sommes que l'Etat verse aux collectivités locales, ou de la péréquation horizontale, entre collectivités. Ainsi, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a été abondée de 180 millions d'euros, soit une hausse de 10,4 % et la dotation de solidarité rurale (DSR) enregistre le même taux de progression. Ces deux dotations représentent désormais plus de 16 % de la DGF du bloc communal, contre moins de 10 % en 2012.
- ✓ Les masses dédiées à la péréquation horizontale, et notamment celles consacrées aux deux fonds dont les volumes sont les plus conséquents, le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), poursuivent leur montée en charge. Même si la progression du FPIC prévoit une étape supplémentaire par rapport au rythme initialement prévu, il augmente de 220 millions d'euros en 2016 et atteint 1,0 milliard d'euros (au lieu de l'objectif de 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,15 milliard d'euros).

- Un produit fiscal moins dynamique

En 2016, les recettes fiscales des collectivités locales seraient en hausse de 3,0 %, après une progression de 5,2 % en 2015. Certains produits fiscaux, dont l'évolution a été particulièrement forte en 2015, devraient voir leur rythme s'amoinrir en 2016 (DMTO, CVAE, TICPE, TH).

Les contributions directes regroupent la taxe d'habitation (TH), les taxes foncières (TFB et TFNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Elles devraient progresser de 3,3 %, après 4,3 % en 2015.

La dynamique des taxes d'habitation et foncières enregistrée en 2015 se prolongerait en 2016 (+ 4,1 % après + 4,4 %) et serait le résultat de deux effets contraires : un ralentissement de la TH et une forte croissance de la TFB.

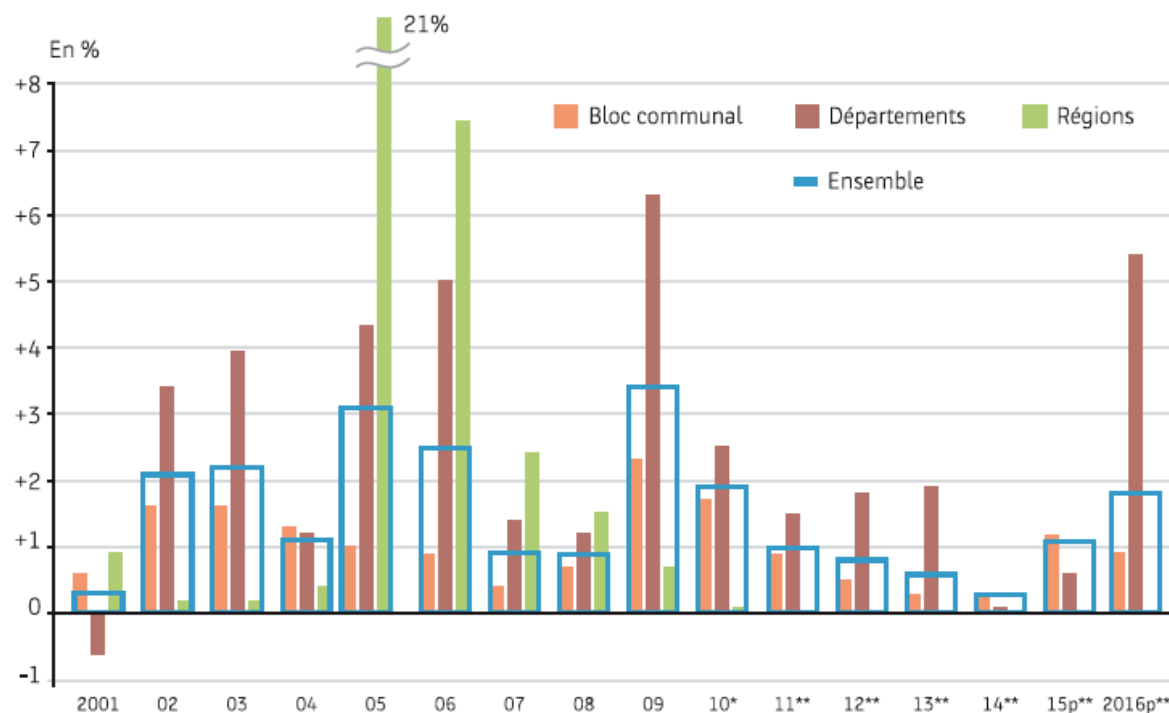
Le produit de la TH, et dans une moindre mesure du foncier bâti, ont bénéficié en 2015 de l'évolution des modalités de traitement concernant la fiscalité des personnes de condition modeste. Ces dernières ont été intégrées dans les bases de TH (alors qu'auparavant elles faisaient l'objet d'une exonération) augmentant de fait le produit perçu par le bloc communal. La TH progresse ainsi de plus de 5 % en 2015. L'Etat prend à sa charge la part payée par les personnes concernées mais sous forme de dégrèvements en 2015 (et non de compensations d'exonération). En parallèle, les collectivités locales ne voient pas de baisse de leurs compensations d'exonération dès 2015, ces dernières étant calculées sur l'assiette n-1. Cette baisse se fait ressentir en revanche sur l'exercice 2016. De même, l'évolution des bases en 2016 subit le contrecoup de la hausse exceptionnelle de 2015 et les personnes de condition modeste sortent de l'assiette pour revenir sur le régime antérieur (exonérations). Le produit de TH ne devrait ainsi progresser que d'un peu plus de 2 % en 2016, cumulant l'évolution faible des bases et une progression des taux d'imposition limitée (une première estimation d'un peu moins de 1%).

Impact des évolutions de la fiscalité des personnes de condition modeste sur les dégrèvements et compensations d'exonération de TH			
En milliards d'euros	2014	2015	2016
Dégrèvement de TH	3,6	3,9	4,0
<i>évolution (en Mds €)</i>		+ 0,3	+ 0,1
Compensation d'exonération de TH	1,3	1,5	1,2
<i>évolution (en Mds €)</i>		+ 0,2	- 0,3

Au contraire, la taxe foncière sur les propriétés bâties augmenterait de 5,5 % à la faveur des bases dont la progression serait proche de 2015 (autour de 2,5 %, la revalorisation forfaitaire étant de 1 % après 0,9 % en 2015), mais surtout en raison d'une utilisation marquée du levier fiscal par les départements. Alors que les hausses de taux pour le bloc communal se situeraient en moyenne autour de 1 %, celles pratiquées par les conseils départementaux atteindraient 5,4 % en moyenne (plus d'un tiers d'entre eux augmenteraient leur taux, dans des proportions très variables mais en moyenne de 13 %).

Au global, l'utilisation du levier fiscal sur la TH, les taxes foncières et la CFE, pour l'ensemble des collectivités locales, serait de 1,8 % en 2016. Pour le seul bloc communal, elle serait de 0,9 %, en-dessous de celle de 2015 (+ 1,2 %) et nettement plus faible que lors des 3èmes années des mandats communaux précédents (+ 1,6 % en 2003 et + 1,7 % en 2010).

Évolution des taux des impôts directs locaux



* Taux 3 taxes ** 3 taxes + CFE pour le bloc communal et FB pour les départements
À partir de 2010, les régions ne disposent plus de pouvoir de taux

©La Banque Postale Collectivités Locales

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes et les départements qui ont bénéficié de la reprise du marché de l'immobilier et de la hausse des taux, après une hausse de 15,1 % en 2015, pourraient progresser de 6,5 %.

Pour 2016, les premières projections des différents analystes ne convergent pas toutes. Sous l'hypothèse de taux d'intérêt qui resteraient à des niveaux très bas et en raison de la réforme du PTZ en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, le pouvoir d'achat logement des ménages continuerait de se renforcer. Au global, et compte tenu du profil infra-annuel, la hausse des DMTO est évaluée à environ 6 % sur l'ensemble de l'année 2016.

- Les autres recettes de fonctionnement

Par ailleurs, le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires ne devrait pas voir ses masses évoluer significativement. Il est versé à toutes les communes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT).

B – NOUVELLE HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La trajectoire des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est un enjeu primordial dans l'anticipation de leurs équilibres financiers. Ces charges enregistreraient une hausse de 1,8 % après + 1,5 % en 2015. Les facteurs supplémentaires de hausse correspondent aux revalorisations qui s'imposent aux collectivités locales, que ce soit en matière de dépenses de personnel ou de prestations sociales. A l'inverse, les achats de biens et de services enregistreraient une évolution atone et les intérêts de la dette s'inscriraient en baisse.

- Poursuite de la décélération des frais de personnel

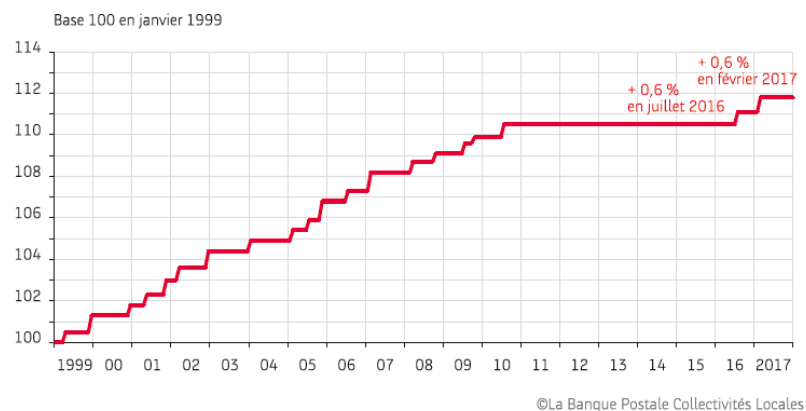
Principal poste de dépenses des collectivités locales, les frais de personnel devraient enregistrer pour la deuxième année consécutive un ralentissement dans leur rythme de progression (+ 1,8 % après + 2,0 % en 2015 et + 4,0 % en 2014). Ils contribueraient à 36 % de la hausse des dépenses de fonctionnement, contre une moyenne annuelle de 43 % sur 2012-2016.

Les collectivités locales poursuivraient leurs politiques de modérations salariales, que ce soit en matière de recrutements ou de non remplacement des départs à la retraite, ou de politiques de primes. Ainsi, d'après l'enquête « Tendances de l'emploi territorial et politiques RH des collectivités » de décembre

2015, pour le compte du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 82 % des collectivités locales interrogées n'envisageaient pas de recruter en 2016.

A contrario, plusieurs mesures pour lesquelles les collectivités locales ne sont pas décisionnaires viendraient à faire augmenter les dépenses de personnel, au premier rang desquelles le dégel du point d'indice de la fonction publique (la dernière hausse enregistrée date de juillet 2010, + 0,5 point). Annoncée par la ministre de la Fonction publique à l'occasion du rendez-vous salarial du 17 mars 2016, la revalorisation interviendra en deux temps (à hauteur de + 0,6 point en juillet 2016 et dans les mêmes proportions en février 2017). Le coût supplémentaire pour les collectivités locales a été évalué à environ 650 millions d'euros, dont un peu plus de 160 millions au titre de 2016

Évolution du point d'indice de la fonction publique



Cette mesure générale est complétée par la reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) qui vise à rattraper l'inflation enregistrée sur la période 2011-2015 (décret du 27 juin 2016).

Par ailleurs, après les revalorisations de carrières des agents des catégories C et B intervenues en 2014 et 2015, les tous premiers effets des revalorisations liées à la modernisation des Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ont démarré au 1^{er} janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020.

Enfin, la hausse du taux de la contribution employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), au 1^{er} janvier 2016 est équivalente à celle opérée en 2015, à savoir + 0,1 point.

- Quasi stabilisation des achats et baisse des charges d'intérêt

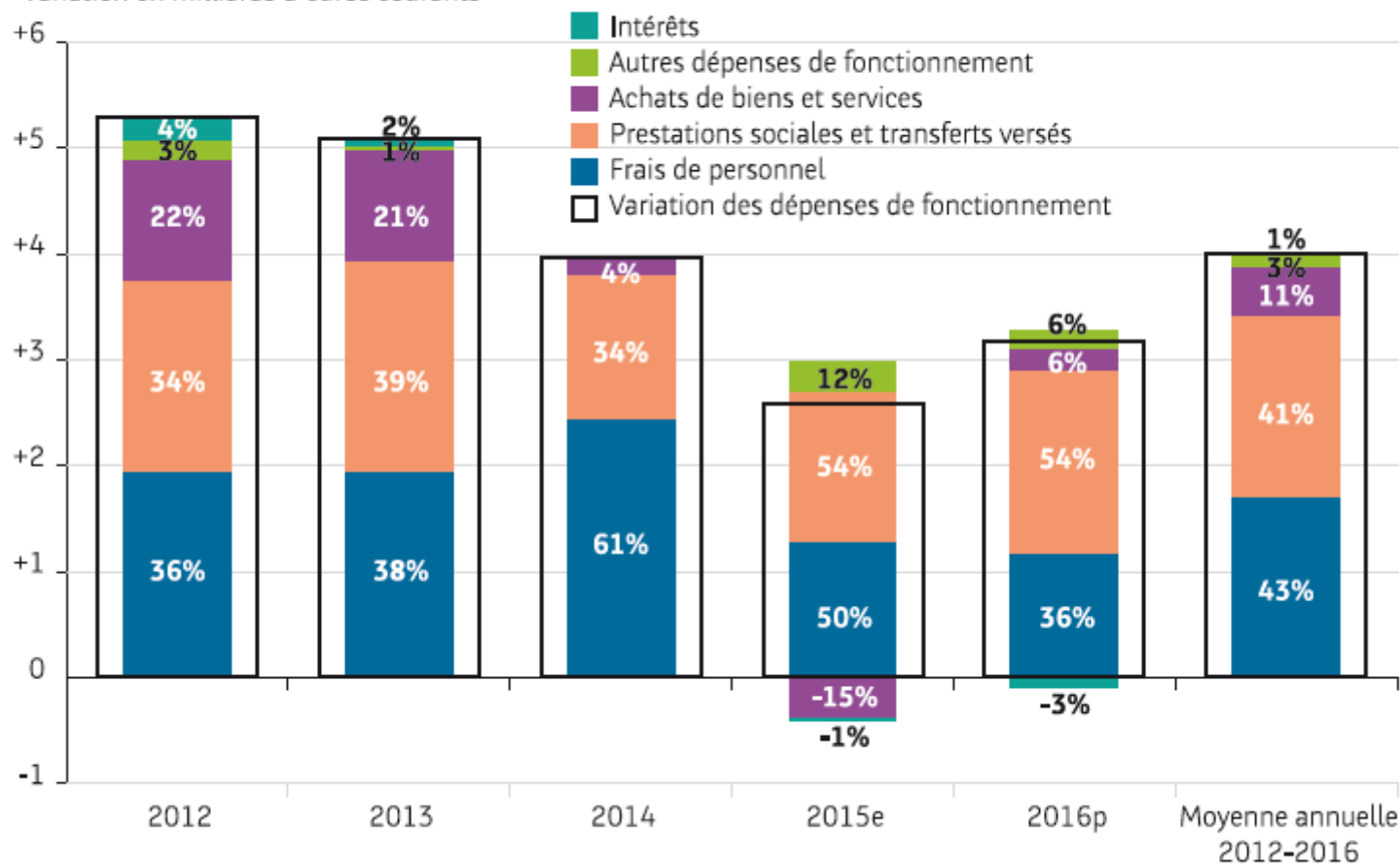
En lien avec l'inflation qui resterait quasi nulle et une évolution atone des effectifs, les achats de biens et de services enregistreraient une hausse très faible (+ 0,5 %) après avoir diminué de 1,0 % en 2015 grâce à des optimisations des politiques d'achats qui ne sont pas forcément renouvelables chaque année. Ce poste contribuerait à 6 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement soit un peu moins que la moyenne annuelle sur 2012-2016 qui se situe à 11 %.

Les charges d'intérêt devraient poursuivre leur diminution à la faveur de taux d'intérêt à court et long termes qui resteraient orientés à la baisse (l'Euribor 3 mois pourrait s'inscrire à – 0,28 % à la fin de l'année 2016 et l'OAT 10 ANS à + 0,6 % à la même échéance). Ces taux historiquement bas favorisent la baisse des coûts des emprunts nouveaux. Leurs effets devraient plus que compenser l'impact de l'accroissement du volume de la dette de l'année précédente (+ 3,6 %) et entraîner le recul des frais financiers de 1,7 % en 2016, après – 0,5 % en 2015.

Les intérêts de la dette représenteraient 2,8 % des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses de fonctionnement progresseraient de 1,7 % en 2016.

Contributions à la variation des dépenses de fonctionnement

Variation en milliards d'euros courants



% : variation en milliards d'euros rapportée à la variation totale des dépenses de fonctionnement

©La Banque Postale Collectivités Locales

- Stabilité de l'investissement malgré une baisse de l'épargne

Entre 2011 et 2014, l'épargne brute des collectivités locales, solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, a enregistré une baisse de près de 10 % en raison d'un rythme plus rapide d'évolution des dépenses que des recettes, et ce même si la masse de ces dernières reste plus importante.

En 2015, alors même que les dotations accentuaient leur repli, les premières estimations laissent entendre que l'épargne brute enregistrerait une hausse modérée (+ 1,8 %) résultant d'une évolution quasi identique des recettes et des dépenses de fonctionnement (+ 1,5 %). Ce résultat inattendu s'explique par une bonne orientation des ressources fiscales et par une maîtrise accentuée des charges.

Cette tendance sur 2015 ne se répéterait toutefois pas en 2016. Compte tenu des estimations précédemment décrites sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales diminuerait de 2,9 %. En euros constants, ce niveau est proche de celui constaté en 2009.

S'agissant de l'épargne nette (épargne brute de laquelle sont retranchés les remboursements de la dette), qui correspond aux moyens consacrés au financement des investissements, il faut remonter à 2002, en euros constants, pour retrouver le niveau auquel elle s'établirait en 2016.

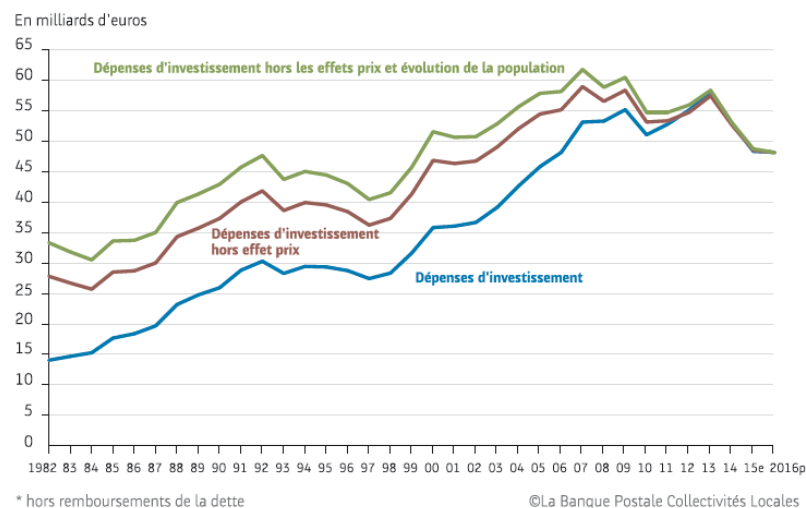
Les collectivités locales ont enregistré sur 2014 et 2015 une baisse cumulée de 17 % de leurs dépenses d'investissement hors remboursements de la dette (- 8,8 % en 2014 et - 8,6 % en 2015). Cette contraction particulièrement forte s'explique par les effets classiques du cycle électoral mais également par la diminution de leur épargne brute survenue entre 2011 et 2014 (- 9,7 %) et par un contexte institutionnel incertain et peu porteur (redéfinition des compétences, achèvement de la carte intercommunale, mise en place des nouvelles régions).

Ainsi, la construction de locaux de services publics (en surfaces de plancher commencées, hors santé) sur le 1^{er} trimestre 2016 par rapport au 1^{er} trimestre 2015, serait en baisse de - 4,1 % après un repli de - 23,6 % un an auparavant (1^{er} trimestre 2015 sur 1^{er} trimestre 2014). De même, selon l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics d'avril 2016 de l'INSEE, si, globalement, les soldes d'opinion sur l'activité passée et future sont inférieurs à leur moyenne de long terme, ils apparaissent toutefois supérieurs à leur niveau moyen de 2015.

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) fait état dans ses derniers documents de conjoncture de son inquiétude concernant la commande publique. Si elle note des signes de dynamisme, elle estime que l'ampleur de la reprise est encore très faible.

Cette stabilisation de l'investissement local serait un fait marquant de l'exercice, même si elle s'opérerait à un niveau d'investissement faible à l'échelle de la dernière décennie. Hors impact des prix, il faut en effet remonter à 2003 pour observer un niveau comparable. Le poids de ces investissements dans les dépenses totales hors dette des collectivités locales serait alors, en 2016, de 21 %, soit son plus bas niveau depuis les lois de décentralisation. Cette proportion s'explique par la baisse des investissements en 2014 et 2015, mais également par une modification de la structure des budgets locaux qui a vu la place des dépenses de fonctionnement s'accroître du fait notamment de divers transferts de compétences (personnels, action sociale...).

Les dépenses d'investissement* des collectivités locales



Les recettes d'investissement hors emprunts (10,7 milliards d'euros), en léger repli en 2016 (-0,7 %), permettraient de financer 22,3 % des investissements. Elles sont principalement composées du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui, avec un montant estimé à 5,2 milliards d'euros, enregistrerait une baisse importante (-7,5 %) en lien avec l'évolution des dépenses d'équipement des collectivités locales sur ces trois dernières années. Il est à noter que son taux reste inchangé en 2016 (après être passé de 15,761 % à 16,404 % en 2015). Son assiette en revanche est élargie aux dépenses d'investissement réalisées sur la période 2015-2022 sous maîtrise d'ouvrage publique, dans le cadre du plan France très haut débit, afin de continuer à soutenir les projets des départements en matière d'aménagement numérique du territoire (la ressource serait d'environ 45 millions d'euros en 2016). L'élargissement par ailleurs décidé sur les dépenses d'entretien est une ressource comptabilisée dans la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement regroupent également des dotations d'équipement. Celles bénéficiant aux départements et régions. Celles fléchées vers le bloc communal, a contrario, enregistrent des hausses. En effet, afin de soutenir l'investissement public local, différentes mesures gouvernementales ont été mises en place dès 2015 (hausse de l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux et aide aux maires bâtisseurs). Ces mesures sont reconduites pour partie et prolongées par d'autres dispositifs plus ambitieux en termes de volume budgétaire.

Ainsi, une dotation de soutien à l'investissement du bloc communal est mise en place en 2016. D'un montant total de 800 millions d'euros, les autorisations d'engagement devront être prises d'ici la fin de l'année tandis que les versements s'effectueront jusqu'en 2020 en raison du caractère pluriannuel des projets soutenus. De plus, la majoration de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 200 millions d'euros.

- Coup de frein sur le recours à l'endettement

En 2016, les ressources propres des collectivités locales, épargne brute complétée des subventions et dotations d'investissement, permettraient de financer la quasi intégralité des dépenses d'investissement ; le solde serait couvert par un recours à l'endettement (emprunts moins remboursements) très limité en 2016.

En 2015, les collectivités locales ont mobilisé un volume d'emprunts important, alors même que les dépenses d'investissement reculaient de 8,6 %. Les emprunts nouveaux ont progressé de 10,8 %. Cette forte hausse s'explique par des effets conjoncturels au premier rang desquels les taux d'intérêt qui sont restés très bas sur la période, mais également par la mise en œuvre d'opportunités de financement attractives telles que les enveloppes de la BEI et le dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations.

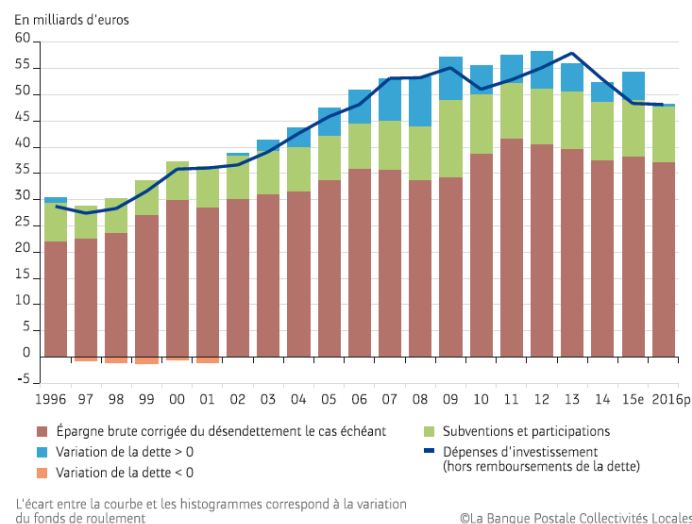
En 2016, à défaut d'une reprise plus marquée des investissements réalisés, le volume d'emprunts contractés par les collectivités locales devrait être en net repli, -20 %.

Parallèlement, les remboursements progresseraient plus rapidement en 2016 (+ 5,2 % contre + 2,7 % en 2015).

Au final, le flux net de dette (emprunts moins remboursements) s'élèverait à 0,5 million d'euros, soit le plus faible montant observé depuis 2002.

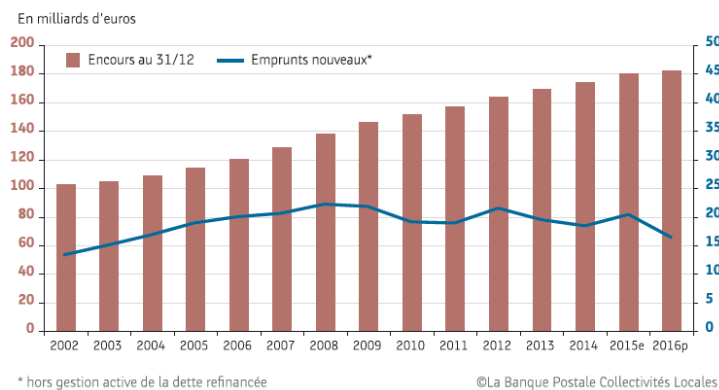
L'encours de dette des collectivités locales augmenterait sensiblement moins qu'en 2015 (+ 1, % après + 3,6 %). Comme l'année passée, ce stock progresserait à la fois sous l'effet des recours à l'endettement pour le financement de l'exercice et sous l'effet de la capitalisation d'indemnités de remboursement anticipé, en particulier dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés.

L'investissement local et son financement



Estimé à 0,9 milliard d'euros en 2015, ce montant pourrait approcher 1,5 milliard d'euros en 2016.

Évolution des emprunts et de l'encours de dette des collectivités locales



L'exercice 2016 pourrait se conclure sur un résultat quasi nul, après un excédent de 6,0 milliards d'euros en 2015 qui avait contribué à la forte progression de la trésorerie de fin d'année.

IV – Le contexte 2016 des finances communales

A – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

- L'historique des résultats des comptes administratifs 2011-2015 est le suivant :

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Résultats	562 440 €	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €

- **Les finances de la ville se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales jusqu'à** l'inverse des normes classiques pour une commune, le premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui s'élève à 8 455 202,75 € mais le chapitre 74 « Dotations et participations » d'un montant de 9 470 105 €.
- Cette analyse est d'ailleurs validée par le ratio financier N° 2 « produits des impositions directes/population » qui s'établit à 331,77 € pour Sin le Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 549 €. Avec une population de 15 990 habitants, le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 473 507 €.
- Le chapitre 74 « dotations et participations » représente 50 % de nos recettes.
- Au total, notre commune a un niveau de recettes plus faibles que les communes de sa strate de 2 859 811 € comme l'illustre le ratio N° 3 « Recettes réelles de fonctionnement/Population » de 1 196,15 € par habitant au lieu de 1 375 €.

A 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT*1 – Analyse des différents postes de recettes*

Les recettes qui étaient de 18 332 166,77 € en 2014 se sont élevées à 19 126 362,67 € en 2015.

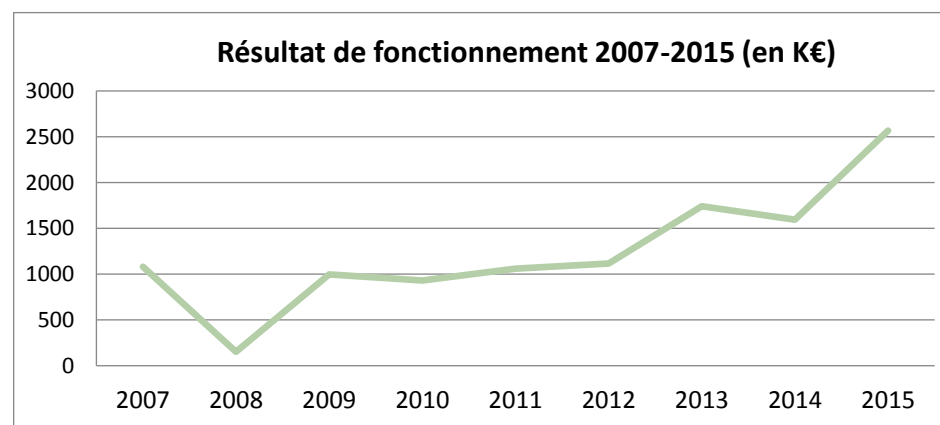
Recettes de fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
013-Atténuation de charges	159 666,99 €	79 917,49 €	136 764,26 €
042-Transfert entre sections (ordre)	115 777,89 €	1 296,00 €	-
70-Produits du domaine et des services	668 523,60 €	687 993,42 €	664 474,60 €
73-Impôts et taxes	7 970 078,39 €	7 998 622,21 €	8 455 202,75 €
74-Dotations et participations	9 057 539,49 €	9 401 670,76 €	9 470 105,00 €
75-Produits de gestion courante	137 218,34 €	127 990,81 €	131 735,77 €
76-Produits financiers	7,65 €	7,20 €	5,67 €
77-Produits exceptionnels	15 674,05 €	34 668,88 €	268 074,62 €
	18 124 486 €	18 332 166,77 €	19 126 362,67 €
002-Excédent ordinaire reporté	-	547 363,81 €	828 236,77 €

2 – Analyse des différents postes de dépenses

Les Dépenses de fonctionnement qui étaient de 16 737 510,93 € s'élèvent à 16 559 429,75 € en 2015 et affichent donc une baisse de 178 081 € (- 1.06 %).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
011-Charges à caractère général	3 843 568,53 €	3 842 727,37 €	3 425 032,54 €
012-Charges de personnel	10 260 719,68 €	10 631 502,97 €	10 910 393,36 €
65-Charges de gestion courante	1 067 093,86 €	1 135 634,58 €	1 106 279,75 €
66-Charges financières	364 274,50 €	409 374,56 €	385 812,11 €
67-Charges exceptionnelles	51 059,30 €	66 003,93 €	25 397,70 €
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	796 138,38 €	652 267,52 €	706 514,29 €
023-Virement à la section d'investissement	-	-	-
	16 382 854,25 €	16 737 510,93 €	16 559 429,75 €

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement qui s'élevait pour l'exercice 2014 à 1 594 655,80 € atteint pour 2015 la somme de 2 566 932,92 €. Ce chiffre évolue de presque 1 million d'euros (+ 972 K€) par rapport à 2014 avec une variation positive de 61 %. En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, le résultat de fonctionnement 2015 s'élève à 3 395 169,69 € soit une évolution de 1 253 150 € par rapport à 2014 où il s'élevait à 2 142 019,65 € et évolue à la hausse de 58.5 %.



A 2 – SECTION INVESTISSEMENTS**1 – Analyse des différents postes de recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 6 733 751,39 €

Détail des différents postes de recettes d'investissements						
Recettes d'investissement	Réalisé 2014	Reports 2014	Prévisions 2015	Total prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1						
021-Virement de la section de fonctionnement			1 953 228,00 €	2 338 964,77 €		
040-Opérations d'ordre en sections	652 267,52 €		452 564,00 €	452 564,00 €	706 514,29 €	
041-Opérations patrimoniales	138 124,10 €		8 642,00 €	8 642,00 €	8 642,00 €	
024-Produits de cession d'immobilisations			254 000,00 €	254 000,00 €		
10-Dotations, fonds divers et réserves	680 372,24 €		1 980 000,00 €	1 980 000,00 €	2 119 023,36 €	
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	1 194 268,34 €			1 313 782,88 €	1 313 782,88 €	
13-Subventions d'investissement	2 817 200,21 €	1 998 435,00 €	1 120 283,00 €	3 118 718,00 €	1 416 147,84 €	1 682 000,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	5 336 935,00 €		3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
165-Dépôts et cautionnements reçus	1 225,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	2 275,00 €	
21-Immobilisations corporelles			1 112,28 €			
23-Immobilisation en cours	238 801,85 €	164 965,00 €		164 965,00 €	167 366,02 €	

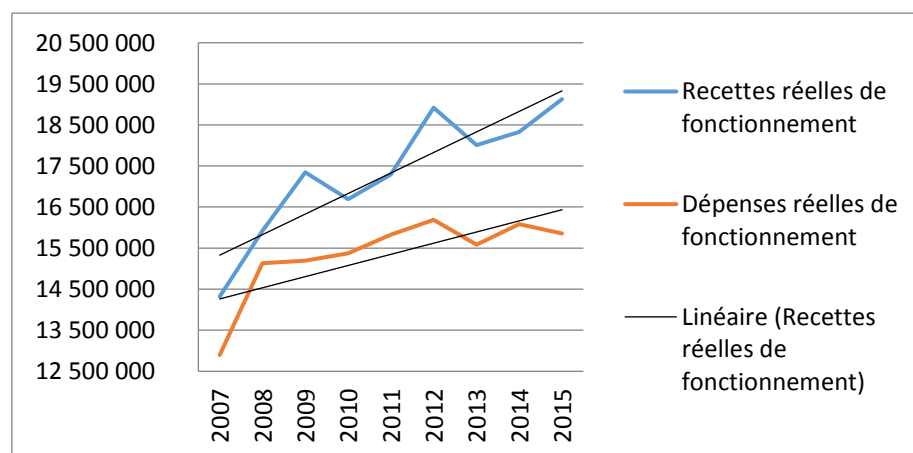
2 – Analyse des différents postes de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 886 908,39 €.

Détail des différents postes d'investissement						
Dépenses d'investissement	Réalisé 2014	Reports 2014	Prévisions 2015	Total prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1					1 814 485,88 €	
20-Immobilisations incorporelles	16 905,31 €	15 901,00 €	115 000,00 €	130 901,00 €	10 417,01 €	85 000,00 €
204-Subventions d'équipements versées	153 000,00 €		213 410,00 €	213 410,00 €	153 000,00 €	
21-Immobilisations corporelles	345 887,17 €	57 007,00 €	667 445,00 €	1 000 188,77 €	342 067,04 €	242 639,14 €
23-Immobilisations en cours	258 137,60 €	28 843,00 €	1 675 488,00 €	1 814 331,00 €	19 215,48 €	1 026 664,00 €
Op 934 - Travaux du Bivouac	33 979,01 €	109 765,00 €		109 765,00 €	33 990,81 €	
Op 936-Rénovation Urbaine	8 991 367,72 €	1 451 181,00 €	4 468 732,00 €	5 919 913,00 €	2 042 740,67 €	3 552 348,00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	7 198,00 €		5 297,00 €			
16-Emprunts et dettes assimilées	1 232 194,39 €		1 423 000,00 €	1 423 000,00 €	1 276 835,38 €	
020-Dépenses imprévues			200 000,00 €	200 000,00 €		
040-Opérations d'ordre entre sections	1296,00 €					
041-Opérations patrimoniales	138 124,10 €		8 642,00 €	8 642,00 €	8 642,00 €	

A 3 – ANALYSE FINANCIERE

1 – L'effet ciseau



2 – L'épargne

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015
Epargne de Gestion		2 519 841 €	3 416 577 €
(recettes-dépenses de gestion)			
Epargne brute	1 166 002 €	2 110 466 €	3 030 770 €
(épargne de gestion-charges financières)			
Epargne nette	- 34 610 €	880 205 €	1 700 770 €
(épargne brute-remboursement en capital de la dette)			

3 – L'endettement

Evolution de la dette									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette au 31 décembre	12 949 347 €	13 570 791 €	13 346 794 €	14 414 166 €	12 978 540 €	11 602 049 €	14 364 260 €	14 470 934 €	14 195 174 €
Capital remboursé sur l'exercice	1 378 556 €	1 532 999 €	1 521 618 €	1 487 132 €	1 455 880 €	1 376 490 €	1 237 789 €	1 230 261 €	1 330 000 €
Intérêts versés sur l'exercice	454 340 €	571 642 €	589 264 €	444 368 €	465 160 €	413 957 €	361 080 €	391 456 €	381 176 €
Annuité de dette	1 832 896 €	2 104 641 €	2 110 881 €	1 931 500 €	1 921 039 €	1 790 447 €	1 598 869 €	1 621 717 €	1 711 176 €
Epargne brute (à champ constant)	1 374 808 €	439 584 €	907 734 €	1 104 047 €	909 118 €	1 621 457 €	2 364 560 €	2 110 466 €	3 030 770 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 321 242 €	15 920 621 €	16 016 079 €	16 355 646 €	16 645 187 €	17 752 716 €	17 849 157 €	18 063 702 €	19 126 363 €
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	9,42	30,87	14,70	13,06	14,28	7,16	6,07	6,86	4,77
Taux d'endettement (Encours/RRF totales)-valeur cible <100% (2)	90,73 %	87,16 %	77%	86%	75%	61%	80,50 %	79%	69,50 %
Encours/habitant (3)	767 ,14	803,96	790,69	853,82	778,28	709,82	633,28	896,14	824,78
Moyenne de la strate (3)			958	950	935	955	964	964	970

- (1) La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette dans son intégralité et mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la commune est dans une zone critique, ce qui était le cas de 2009 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 5 ans, le chiffre 2015 est donc excellent.
- (2) Bien que n'étant théoriquement pas limitées, les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement supérieur à 100% de leurs recettes réelles de fonctionnement. Le ratio pour 2015 inférieur à 70 % confirme qu'il reste des marges pour la commune en la matière.
- (3) L'évaluation de l'endettement total en fin d'exercice en euros par habitant montre là aussi la bonne situation de la commune avec un ratio de 824 € au lieu de 970 € soit 146 €/habitant et donc une marge de 2 334 540 €.

A 4 - CONCLUSION

La situation financière de la commune s'est améliorée de façon notable mais reste fragile et ce pour plusieurs raisons :

- Ses fragilités structurelles en matière de recettes avec un faible potentiel fiscal, qui la classe parmi les communes défavorisées.
- Un contexte difficile pour l'ensemble des communes mais encore plus traumatisant pour notre ville déjà fragilisée avant la crise des finances locales.
- La réforme de la catégorie C de la fonction publique qui représente l'immense majorité des effectifs municipaux, la réforme des retraites, la réforme des rythmes scolaires... qui contribuent à une hausse mécanique des charges qui pèsent pour deux tiers du budget de fonctionnement et donnent un coefficient de rigidité élevé du budget communal. Sachant que s'ajoute à cela, le dégel du point d'indice décidé par le Gouvernement pour 2016 et 2017.
- Un lourd programme d'investissements ANRU dont la Chambre Régionale des Comptes notait que « la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet, dont, par ailleurs, l'impact a été sous évalué ».
La Chambre notait également « le portage financier des projets ANRU et RAQUET et la faiblesse de l'autofinancement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ses investissements », elle remarquait également « en matière d'investissement, le financement de l'opération ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'emprunt dans les 5 ans.

Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type ».

- A cela s'ajoute le fait que ce ne sont pas uniquement les dépenses ANRU qui ont été reportées mais quasiment tous les besoins d'investissements de la commune.

En effet, face aux problèmes de gestion du mandat écoulé, symbolisés par une capacité d'autofinancement insuffisamment importante pour rembourser sa dette en capital, la commune a gelé ses investissements. La Chambre Régionale des Comptes notait « la situation financière a contraint la commune à réduire ses investissements qui ont accusé une forte baisse ».

Cette absence d'investissement induit aujourd'hui des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour les voiries, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie, etc...

- Néanmoins, l'amélioration de la situation permet d'aborder, d'une part, ces difficultés et, d'autre part, l'avenir avec plus de sérénité à la condition toutefois de poursuivre les efforts de gestion et de confirmer cette amélioration en 2016 et les années suivantes. Et ce, d'autant plus qu'avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine, la ville devrait retrouver quelques marges de manœuvre à partir de 2018.
- En effet, l'amélioration de l'excédent de fonctionnement qui atteint 2 566 932 € en 2015 et même 3 395 169 € avec l'excédent reporté de 2014 est très positive car elle permet de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements pour l'instant encore fortement marqués par le poids de la rénovation urbaine.
- Cette amélioration de l'excédent de fonctionnement emmène une amélioration des ratios d'épargne et notamment celui de l'épargne brute qui constitue le 1^{er} indicateur de pilotage financier des budgets locaux. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une commune de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

L'épargne brute, outil de pilotage incontournable des budgets communaux, permet d'identifier l'avance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir. Ce niveau d'épargne brute inquiétait la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière de la commune qu'elle jugeait particulièrement fragile.

- Avec ce niveau d'épargne jamais atteint, depuis de nombreuses années, la ville retrouve donc, à la fois, une certaine sécurité sur son fonctionnement mais aussi une capacité à investir.
- Cette capacité retrouvée en termes d'investissements grâce à une capacité d'autofinancement de 1,7 million d'euros en 2015, capacité négative pour rappel de 2007 à 2012, permet également la possibilité d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.
- En effet, l'amélioration des ratios d'épargne entraîne mécaniquement une amélioration des ratios d'endettement qui sont tous très en-dessous des normes : 4,77 années de délai de remboursement du stock de la dette (zone de danger à partir de 10 ans), 825 €/habitant d'endettement au lieu de 970 € pour les communes de la strate et un taux d'endettement inférieur à 70 % avec la possibilité d'aller jusqu'à 100 %.

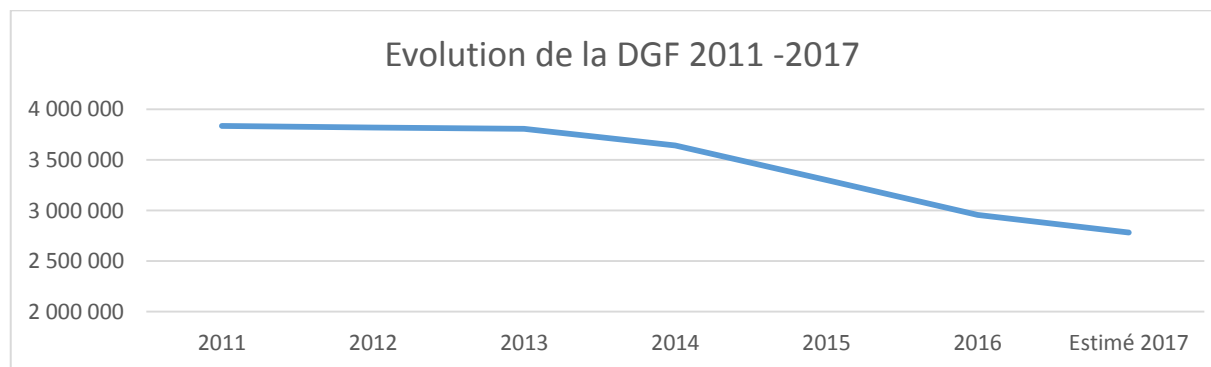
B – LES PREMIERS ELEMENTS POUR 2016

B 1 – UN RALENTISSEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes, conformément à la tendance générale des collectivités locales sont peu dynamiques et la tendance est à la baisse ou à la stabilité.

1 - Nouvelle contraction des dotations

- La dotation globale de fonctionnement baisse de 346 000 € et s'établit à 2 954 842 €.



- Néanmoins, du fait de ses indicateurs particulièrement faibles, la ville bénéficie d'une péréquation renforcée, malgré la baisse de la dotation de péréquation, avec une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine mais qui doit être utilisée sur des dépenses sociales et non sur le fonctionnement courant de la commune.
- Le poste des dotations demeure la principale source de recettes de la collectivité, ce qui est très inquiétant, d'une part, en cette période de baisse des dotations et d'autre part des incertitudes importantes sur l'évolution des dotations (réforme de la DGF, péréquation, élections...).
- La ville doit faire face, au-delà de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, à la baisse des financements des autres financeurs comme le département, la CAF ... de l'ordre potentiel de 200 000 € à ce jour.
- La compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation est estimée en baisse de l'ordre de 50 000 €.

2 - Un produit fiscal peu dynamique

En raison du refus de l'équipe actuelle d'activer le levier fiscal depuis l'élection de 2014, ce que près de la moitié des grandes villes ont fait lors des années post-électorales dans un contexte difficile de baisse des dotations et de charges supplémentaires (rythmes scolaires, dégel du point d'indice, réforme des catégories B et C, cotisations retraites en hausse...), la hausse minime espérée de ce chapitre budgétaire repose donc uniquement sur la dynamique des bases d'imposition.

N'oublions pas, en outre, que dans ce cadre, la ville perd 50 000 € de compensation au titre des exonérations de Taxe d'habitation et doit reverser à la CAD les rôles supplémentaires liés à l'écoquartier.

3 - Les produits des services

Ce chapitre budgétaire reste marginal car ne représentant qu'environ 4 à 5 % du total des recettes. Il est néanmoins assez dynamique et pourrait croître d'environ 100 000 € en 2016.

La raison principale de cette hausse est la double perception en 2016 d'une redevance d'occupation du domaine public.

Les recettes de cantine augmentent fortement mais engendrent des charges bien supérieures en raison du déficit structurel de ce service expliqué par des tarifs très faibles et inchangés là-aussi depuis plusieurs années.

4 - Les produits exceptionnels

Ce chapitre budgétaire pourrait baisser d'environ 50 000 € en raison de la vente de moins de biens communaux en 2016 qu'en 2015.

B 2 – HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces charges devraient s'inscrire en légère hausse.

1 – Les frais de personnel

Ce poste enregistrerait une nouvelle progression de plus de 400 000 € en 2016 comme pour l'ensemble des collectivités locales en raison de mesures dont elles ne sont pas décisionnaires : le dégel du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016, revalorisations des carrières des catégories C et B avec les premiers effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations démarrés au 1^{er} janvier 2016, hausse du taux de la contribution employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales en 2016 comme en 2015, 13 paies en 2016 pour les vacataires et CDD de la collectivité en raison de la demande par la trésorerie de l'harmonisation des trains de paie ...

2 – Quasi stabilisation des achats

Même si rien n'est facile et qu'une vigilance permanente est indispensable, cet objectif semble pouvoir être atteint pour 2016 tant au niveau du chapitre 011 « charges à caractère générales » que 065 « autres charges de gestion courante ».

3 – Les charges financières

Elles sont estimées stables par rapport à l'exercice antérieur à environ 380 000 €.

Elles représenteraient moins de 2,40 % des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne est de 2,8 % pour les collectivités locales.

4 – Les charges exceptionnelles

Elles seront sans doute en 2016 en forte hausse à hauteur d'environ 160 000 € en raison de l'annulation pour 26 687 € d'un titre de recettes indûment émis à l'encontre du cirque éducatif, 18 650 € de subventions exceptionnelles aux écoles et associations et notamment des charges exceptionnelles liées au désamiantage des anciennes écoles des épis reclassées de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

B 3 – L'INVESTISSEMENT

A la différence des collectivités locales qui stabilisent à un niveau extrêmement bas leurs investissements en raison de la baisse de leur épargne, la ville de SIN LE NOBLE stabilise elle, son investissement, à un niveau exceptionnellement élevé.

Les raisons en sont évidemment connues et demeurent inchangées depuis 2014 : rénovation urbaine en pic de dépenses, participation au déficit de l'éco quartier, retards pris dans la réalisation de dossiers anciens (Corot, Matisse...), besoins très importants liés à l'absence de politique d'investissement pendant de nombreuses années.

Si l'investissement local est à un niveau historiquement bas en France car estimé en 2016 à celui de 2003, il est en revanche à SIN LE NOBLE à un niveau historiquement haut de 13 000 000 € environ en additionnant les reports de 2015, le budget primitif de 2016 et le budget supplémentaire voté dernièrement.

1 – Les recettes d'investissement

Elles devraient avoisiner les 9 millions d'euros dont plus du tiers proviendrait du virement de la section de fonctionnement à un niveau exceptionnel jamais atteint puisque supérieur à 3 millions d'euros.

Autre fait marquant plus jamais réalisé depuis bien longtemps, l'excédent reporté de 2015 à hauteur de 1 032 357 €.

Le FCTVA devrait atteindre les 380 000 € alors que le recours à l'emprunt a permis de mobiliser 2 000 000 €.

2 – Les dépenses d'investissement

Conformément aux orientations budgétaires décrites pour 2016 et dans la droite ligne des caractéristiques prégnantes du contexte local de la collectivité depuis 3 ans, la ville est toujours confrontée à un pic de dépenses en matière d'investissement.

La conjonction des 3 facteurs :

- pic de dépenses liées à la rénovation urbaine,
- stocks de projets d'investissement non réalisés sous l'ancien mandat,
- besoins colossaux en matière d'investissement engendrés par l'absence d'investissement pendant de nombreuses années,

Implique pour la ville d'être à contre-courant de la plupart des villes qui réduisent les investissements pour faire face aux difficultés de fonctionnement.

Heureusement, la ville est également à contre-courant des autres municipalités en ayant nettement amélioré ses ratios d'épargne et donc la contribution de la section de fonctionnement à la section d'investissement et en ayant regagné la confiance des banques.

Ces deux facteurs ainsi que la recherche de financement qui est développée (DPV, FSIL, réserves parlementaires, DETR, fonds de concours...) permettent de faire face à ce pic de dépenses d'investissement.

V – Perspectives 2017

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A 1 – LES RECETTES

1 – Les dotations

- Olivier DUSSOPT, député maire (PS), président de l'Association des petites villes de France résume la situation financière des communes en deux mots : « très tendue ». Baisse des dotations, réforme de la DGF, réforme de la DSU, stagnation du FPIC... sont autant de sujets d'inquiétude.
- Le projet de loi de finances pour 2017 est jugé plus technique que politique. Il ne bouleverse pas la donne pour le monde local et reconduit le triptyque : baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement.
- La réforme de la DGF s'éloigne encore un peu plus puisqu'elle ne figure plus dans le texte.

- Pour le bloc communal, la troisième tranche de baisse des dotations sera réduite à 1 milliard d'euros au lieu de deux. La baisse de la DGF pour la ville de SIN LE NOBLE devrait donc être de l'ordre de 150 000 € en 2017 par rapport à 2016 et être inférieure d'un million d'euros à celle de 2013 soit 2 500 000 € cumulés sur 4 ans.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	Total
Baisse DGF 2014	166 038	166 038	166 038	166 038	
Baisse DGF 2015		340 979	340 979	340 979	
Baisse DGF 2016			345 893	340 979	
Baisse DGF 2017				172 946	
Perte cumulée de recettes DGF sur la période	166 038	507 017	852 910	1 025 856	2 551 821

- Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement prévoit d'accroître à nouveau la péréquation verticale en 2017 au même rythme qu'en 2016. La DSU augmentera de 180 millions à 2,091 milliards mais le FPIC restera plafonné à 1 milliard comme annoncé par Manuel VALLS début septembre.
- La répartition de la DSU sera revue dès 2017.
Pour éviter le saupoudrage, la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle, la notion de cible s'efface au profit d'un coefficient de 1 à 8 entre la première et la dernière commune. Ainsi, la hausse de 180 millions d'euros sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières comme c'est le cas actuellement.
- L'embouteillage des projets d'investissement à réaliser dont plusieurs sont financés en partie grâce à des financements DDU ou DPV, inscrits en recettes de fonctionnement, implique une recette plus importante en 2017.
- Les modalités de la dotation nationale de péréquation restent inchangées.
- La ville devrait percevoir une dotation de 40 000 € de la CAD pour sa piscine dans le cadre de l'ouverture de SOURCEANE.

2 – Les impôts et taxes

- Hormis la taxe additionnelle sur les droits de mutation en baisse depuis plusieurs années et pour laquelle il est possible d'espérer une hausse en cas de reprise du marché immobilier, les autres impôts et taxes ne devraient pas enregistrer d'augmentation significative.
- En effet, la seule variation devrait être la résultante de la variation des bases car l'équipe actuelle souhaite poursuivre sa politique de stabilité fiscale afin de continuer à protéger nos populations déjà touchées par la hausse des impôts depuis plusieurs années.
- La proposition est donc de ne pas avoir recours à la solution de facilité d'une hausse d'impôt pour le 4^{ème} budget de l'actuelle majorité.

Taux d'imposition des taxes directes locales		
	Commune	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	24.95 %	37.68 %
Taxe foncière (bâti)	23.04 %	25.62 %
Taxe foncière (non bâti)	51.57 %	54.64 %

- Comme à l'accoutumé, les élus ont souhaité connaître le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'applique sur les bases 2017 mais le ministre a répondu qu'il s'agissait d'une question prématurée et que la réponse serait apportée plus tard dans le cadre de l'examen du projet de loi.

Baisse confirmée de la DGF, incertitude sur la réforme de la DSU tellement importante pour les finances communales, le gel du FPIC, le versement de la DNP dans l'enveloppe de DSU, la stabilité des taux d'imposition souhaitée pour protéger nos concitoyens une année supplémentaire... autant de constats objectifs que l'année sera très difficile et que les recettes seront au mieux stables. A l'exception de la comptabilisation de recettes DDU et DPV, inscrites en fonctionnement mais qui financent des dépenses de la section d'investissement (solde Carnot, Foucaut, Matisse, Rousseau, Curie, terrains synthétiques...).

A 2 – LES DEPENSES

- L'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 sera particulièrement difficile voir impossible à atteindre en 2017 du fait des décisions gouvernementales qui impactent le chapitre 012 qui représente toujours une part conséquente du budget communal. Avec plus de 11 millions d'euros, les frais de personnel représentent en effet environ les deux tiers du budget communal.
- La double hausse de 0,6 % du point d'indice (0,6 % le 1^{er} juillet 2016 soit un impact sur 6 mois en 2017 et 0,6 % le 1^{er} février 2017 soit un impact sur 11 mois en 2017, la hausse du taux de cotisation retraite, les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations... pèseront sur le budget 2017.
- Certaines communes font le choix de rendre payants les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et/ou de baisser les aides aux associations. Dans le cadre de sa volonté de permettre à tous, l'accès à ces activités, l'équipe municipale souhaite que le principe de la gratuité soit reconduit une année supplémentaire.
- Il en est de même pour le soutien au tissu associatif, priorité municipale qui se traduit par la sanctuarisation du budget des subventions aux associations.

A 3 – CONCLUSIONS SUR LA SECTION FONCTIONNEMENT

Avec des recettes contraintes et une hausse imposée du principal chapitre de dépenses qu'est la masse salariale, la tension sera maximale sur la section fonctionnement en 2017. La vigilance devra être permanente pour éviter l'effet de ciseau entre des dépenses en hausse et des recettes stables voir en baisse.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B 1 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le virement de la section de fonctionnement sera sans doute plus contraint du fait des tensions qui pèseront sur la section de fonctionnement et qui ont été décrites précédemment.

Tous les efforts seront évidemment mobilisés afin de permettre de bonifier le montant de ce virement.

- Le poste « produits de cessions » pourrait être important en raison de la vente du foncier le long de la rocade jouxtant le complexe Mercier pour une somme avoisinant les 1,3 million d'euros.
- En ce qui concerne le FCTVA, Christian ECKERT a confirmé qu'il n'y aurait pas de réforme de la gestion du FCTVA et que l'annonce présidentielle du 2 juin selon laquelle la gestion du FCTVA serait réformée ne se concrétiserait pas dans l'immédiat.
- Au niveau des subventions d'investissement, le projet de loi de finances prévoit la reconduction du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 600 millions qui devront être consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités notamment l'accessibilité, le logement et la transition énergétique.

En ce qui concerne la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, qui a cofinancé 20 000 projets locaux en 2015, elle est portée à 1 milliard soit une hausse de 384 millions d'euros et la ville présentera donc un dossier à ce titre.

La ville qui devra encore faire face à un pic important de dépenses ANRU inscrira les subventions correspondantes pour financer une partie de cette politique.

La municipalité poursuivra évidemment sa recherche de financement auprès des différents financeurs potentiels : CAF, Département, Région, CAD, Europe...

- Au niveau de l'endettement, comme évoqué précédemment, les ratios de la ville sont bons en la matière et grâce au redressement des finances communales engagé depuis 2014 permettent la confiance retrouvée auprès des banques.

La conjonction de taux historiquement bas avec la confiance retrouvée des banques, une capacité d'endettement régénérée et surtout des besoins importants en matière d'investissement laisse à penser qu'il est particulièrement opportun d'avoir recours en 2017 au levier de l'endettement. Et surtout si l'investissement réalisé demain permet une économie de fonctionnement après demain (informatique/téléphonie, éclairage public, performance énergétique, économie de locations...).

Etat de la dette par tiers					
<i>Tiers</i>	<i>Capital à l'origine</i>	<i>Capital restant dû au 01/01/2017</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Annuité</i>
Caisse Dépôts et Consignations	5 628 419,00	5 022 879,78	234 474,10	89 795,34	324 269,44
Caisse Régionale Crédit Agricole	1 765 000,00	578 919,12	135 197,04	18 603,92	153 800,96
Caisse d'Epargne	7 520 502,83	4 361 725,59	437 528,22	163 105,07	600 633,29
Crédit Local de France	3 683 000,00	1 454 983,10	241 901,17	39 409,85	281 311,02
Société Générale	4 000 000,00	3 491 290,75	215 778,58	74 906,56	290 685,14

- La provision relative au litige Eiffage constitué en dépense de fonctionnement sera inscrite en recette d'investissement en amortissement des immobilisations pour environ 2 000 000 €.

B 2 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses contraintes sont nombreuses en raison du projet de rénovation urbaine et du stock de projets non réalisés mais financés pour partie. A cette situation à laquelle l'équipe actuelle est confrontée depuis l'élection de 2014, il convient d'ajouter les dépenses liées à l'accessibilité dans le cadre de l'ADAP 2016-2025.

1 –Point sur les engagements pluriannuels de la collectivité

- La Rénovation Urbaine

CODE OPE	MOA	NOM DE L'OPERATION	COUT HT	TOTAL PAYE CUMULE EN HT	TOTAL RESTE A PAYER EN HT	TOTAL RESTE A PAYER EN TTC	Reste à payer 2016 en HT	Reste à payer 2016 en TTC	2017	2018
Aménagements publics				-						
08-01-01	SIN LE NOBLE	Phase 1 des aménagements	2 084 386	2 041 146	43 240	51 888	43 240	51 888	-	-
08-01-04	SIN LE NOBLE	Création de l'axe structurant	2 143 678	54 941	2 088 737	2 506 485	1 044 369	1 253 242	1 044 369	-
08-01-07	SIN LE NOBLE	Création de la rue des 800	468 604	12 687	455 721	546 865	200 000	240 000	255 721	-
08-01-08	SIN LE NOBLE	Phase 2 des aménagements	1 403 166	863 159	540 008	648 009	540 008	648 009	-	-
08-01-14	SIN LE NOBLE	Démolition groupe scolaire	588 841	193 841	395 000	474 000	395 000	474 000	-	-
Equipements publics				-						
09-03-01	SIN LE NOBLE	19.3, Réhabilitation Matisse	690 020	-	690 020	828 024	150 000	180 000	540 020	-
09-06-01	SIN LE NOBLE	19.1, Groupe scolaire	10 741 288	10 644 327	96 961	116 353	96 961	116 353	-	-
Ingénierie				-						
12-01-01	SIN LE NOBLE	Mission urbaniste Coordonnateur	246 887	142 091	104 796	125 755	50 000	60 000	50 000	4 796
12-01-02	SIN LE NOBLE	OPC U	199 843	199 843	0	0	-	-	-	-
12-01-08	SIN LE NOBLE	Mission Communication	50 000	47 237	2 763	3 316	2 763	3 316	-	-
12-01-09	SIN LE NOBLE	Mission Concertation : mise en place comités de quartier	40 000	20 115	19 885	23 862	19 885	23 862	-	-
12-01-10	SIN LE NOBLE	Chargé de mission volet social (1 ETP)	188 515	188 515	0	0	-	-	-	-
Autres opérations (construction de logements) - subventions de la Ville										
02-01-3	NOREVIE	Lot Rf, Le Raquet	68 504	-	68 504	82 205	68 504	82 205		
02-02-2	PARTENORD	Lot Rc, Le Raquet	165 650	-	165 650	198 780	165 650	198 780		
02-02-3	PARTENORD	Lor Re, Le Raquet	367 082	-	367 082	440 498	367 082	440 498		
					0					
TOTAL HT			19 446 463	14 407 901	5 038 367	0	3 143 462		1 890 109	4 796
TVA 20%					1 007 673	0	628 692		378 022	959
TOTAL TTC					6 046 040	6 046 040	3 772 155	3 772 155	2 268 131	5 755

RECETTES

Code opé	Nom de l'opération	Montant perçus	Montant à percevoir	2016	2017	2018
	Aménagements publics					
	Phase 1					
08-01-01	ANRU	51 667,18 €	292 780,71 €	292 780,71 €		
	vente foncier à Partenord	0,00 €	113 025,00 €	113 025,00 €		
	Création de l'axe structurant					
08-01-04	vente charge foncière 1 - Création de l'axe structurant	0,00 €	71 267,40 €			
08-01-04	Vente charge foncière 2 - Création de l'axe structurant	0,00 €	195 286,60 €			195 286,60 €
08-01-04	ANRU	158 330,00 €	897 203,98 €	250 000,00	500 000,00 €	147 203,98 €
	Création de la rue des 800					
08-01-07	ANRU	25 304,55 €	143 392,89 €		143 392,89	
	Phase 2 des aménagements					
08-01-08	ANRU+Région	129 135,82 €	561 081,54 €	414 130,41 €	146 951,12 €	
	Démolition groupe scolaire					
08-01-14	ANRU	74 814,17 €	38 111,76 €	38 111,76 €		
	Equipements publics					
	19.3, Réhabilitation Matisse					
09-03-01	Etat (DDU)	0,00 €	552 016,00 €		552 016,00 €	
	19.1, Groupe scolaire					
09-06-01	Région+Etat+Département+CAF	4 751 494,80 €	1 776 936,20 €	1 776 936,20 €		
	Ingénierie					
	Mission urbaniste Coordonnateur					
12-01-01	ANRU	79 950,70 €	43 492,60 €	15 000,00	15 000,00	13 492,60 €
	OPC U					
12-01-02	ANRU	63 916,01 €	36 005,24 €	36 005,24 €		
	Mission Communication					
12-01-08	ANRU	22 501,00 €	2 499,00 €	2 499,00 €		
	Mission Concertation : mise en place comités de quartier					
12-01-09	ANRU	16 186,97 €	3 813,03 €	3 813,03 €		
	Chargé de mission volet social (1 ETP)					
12-01-10	Solde ANRU - Chargé de mission volet social (1 ETP)	98 236,86 €	11 600,14 €	11 600,14 €		
	Total global	5 471 538,06 €	4 738 512,09 €	2 953 901,49 €	1 357 360,01 €	355 983,18 €

- Le stock de projets

Engagements et financements pluriannuels

Date limite engagement des travaux	Projet	Coût HT	Coût TTC	Type de Financement	Montant subvention
2016	Réhabilitation Matisse	1 310 000,00	1 572 000,00	DDU 2013 FSIL 2016	552 016,00 288 200,00
2016	Salle Martel	105 000,00	126 000,00	FSIL 2016	42 000,00
2017	Foucaut-Transformation école de danse en maison de quartier	479 683,33	575 620,00	DDU 2014	383 746,00
2017	Réhabilitation et extension JJ Rousseau	390 583,33	468 700,00	DDU 2014	312 466,00
2016	Réaménagements urbains dans les quartiers	308 418,92	370 102,70	FITA 2015	150 000,00
	dont traçage signalétique	57 797,70	69 357,24	réalisé ttc	22 408,26
	dont élagage végétalisation	120 840,22	145 008,26	réalisé ttc	55 082,06
	dont city stade	85 693,00	102 831,60		
	dont création espace vert à la montée	44 088,00	52 905,60		
2016	Réaménagements urbains dans les quartiers	100 031,00	120 037,20	DSDT 2016	50 015,00
	dont parking école de la sucrerie	26 665,00	32 088,00		
	dont projet place Robespierre	73 366,00	87 948,00		
2017	Rénovation Stade Bassement	234 849,00	281 818,80	DDU 2015	187 879,00
2017	Rénovation du terrain du Stade des frères Martel	282 609,00	339 130,80	DDU 2015	226 087,00
2017	Rénovation de l'isolation thermique de l'école Joliot Curie	150 000,00	180 000,00	DDU 2015	120 000,00
2017	Modernisation de l'éclairage public	167 397,00	200 876,40	TEPCV 2016	100 438,20
2017	Plantation participative d'essences locales	42 625,00	51 150,00	TEPCV 2016	34 100,00
2018	Rénovation éclairage salles de sports	50 415,71	60 498,85	DETR 2016	12 603,93
2018	Réhabilitation salle de sports Joliot Curie	880 500,00	1 056 600,00	DPV2016	704 400,00
Total		4 910 562,21	5 892 674,65		3 241 441,45

- L'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)

N° ERP	Nom de l'établissement	Coût travaux	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
ERP 1	Salle Henri Martel	53 326 €	25 530 €	27 796 €							
ERP 2	Complexe sportif Jean Mercier	122 671 €	4 490 €		118 181 €						
ERP 3	Espace Maria Casarès	14 387 €			14 387 €						
ERP 4	Restaurant La Nichée et Caps	79 902 €	2 180 €	77 722 €							
ERP 5	Salle Ronny Coutteure	15 514 €	2 800 €				12 714 €				
ERP 6	Eglise Saint Martin	19 907 €	2 550 €				17 357 €				
ERP 7	Hôtel de Ville	182 503 €	10 950 €				171 553 €				
ERP 8	Espace Isabelle Autissier	48 875 €	1 350 €			47 525 €					
ERP 9	Espace Aragon	81 282 €	3 230 €							78 052 €	
ERP 10	Maison petite enfance Pierre Perret	46 368 €	1 100 €							45 268 €	
ERP 11	Ecole maternelle Joliot curie	36 720 €	250 €					36 470 €			
ERP 12	Ecole maternelle Suzanne Lanoy	29 015 €	900 €					28 115 €			
ERP 13	Ecole primaire Molière	18 377 €	3 420 €	14 957 €							
ERP 14	Ecole maternelle et primaire Paul Langevin	43 827 €	6 160 €					37 667 €			
ERP 15	Ecole maternelle et primaire Jean Jaurès	114 092 €	7 360 €			106 732 €					
ERP 16	Salle de sport Joliot Curie	44 448 €	1 100 €	43 348 €							
ERP 17	Piscine tournesol	87 918 €	4 430 €	83 488 €							
ERP 18	Crèche municipale Françoise Dolto	47 978 €	1 700 €	46 278 €							
ERP 19	Ecole primaire Suzanne Lanoy	79 626 €	6 480 €		73 146 €						
ERP 20	Ecole primaire Carnot	77 572 €	5 520 €							72 052 €	
ERP 21	Ecole maternelle et primaire La Sucrierie	144 199 €						144 199 €			
ERP 22	Ecole maternelle et primaire Roger Salengro	78 062 €	9 180 €				68 882 €				
ERP 23	Ecole de musique Claudine Collart	14 732 €	4 730 €					10 002 €			
ERP 24	Bibliothèque Moloise	25 703 €		25 703 €							
ERP 25	Stade Bassement	86 043 €	2 800 €				83 243 €				
ERP 26	Stade Martel	105 030 €			105 030 €						
ERP 27	Salle de sport Delaune	94 024 €						94 024 €			
ERP 28	Salle de sports Marcel Cerdan	45 184 €	4 340 €						40 844 €		
ERP 29	Maison des Associations Colette	25 829 €	10 840 €							14 989 €	
ERP 30	PMI et consultations nourissons	66 723 €	1 350 €						65 373 €	- €	
ERP 31	CCAS	71 818 €	570 €							71 248 €	
ERP 32	Club house tennis	14 962 €	1 950 €						13 012 €		
ERP 33	Local des jeunes "FAIDHERBE"	16 767 €							16 767 €		
ERP 34	Bâtiment association école La Sucrierie	12 443 €	1 440 €						11 003 €		
ERP 35	Services techniques municipaux	4 428 €				4 428 €					
ERP 36	Pôle scolaire (ancien CCAS)	3 830 €								3 830 €	
ERP 37	Office Municipal des Sports (OMS)	6 406 €	1 400 €							5 006 €	
ERP 38	Secours catholique	6 210 €								6 210 €	
ERP 39	Agence postale "Les Epis"	13 593 €			13 593 €						
ERP 40	Perception (trésorerie)	16 871 €		16 871 €							
ERP 41	Tir à l'arc et bâtiment annexe	1 150 €							1 150 €		
ERP 42	Boulangerie	1 035 €							1 035 €		
ERP 43	Chalet en dur (terrain de boulistes)	17 400 €	1 100 €				16 300 €				
ERP 44	Point rencontre emploi et cybercentre	6 279 €	1 540 €						4 739 €		
ERP 45	Anciens locaux ANRU	28 233 €							28 233 €		
ERP 46/47	Ancien bâtiment SIRFAG	50 083 €	4 120 €			45 963 €					
ERP 48	Sanitaire	748 €				748 €					
ERP 49	Ecole maternelle Henri Matisse	74 696 €							74 696 €		
ERP 50	Gymnase Jean Jacques ROUSSEAU	73 934 €	1 100 €						72 834 €		
ERP 51	Salle de danse	21 476 €								21 476 €	
ERP 52	Stade Bassement	7 498 €					7 498 €				
ERP 53	Cimetière du Centre	153 755 €				153 755 €					
ERP 54	Cimetière du Nord	332 695 €									332 695 €
ERP 55 à 61	Aire de jeux	18 423 €									18 423 €
Total HT en euros		2 884 556 €	137 960 €	336 161 €	324 336 €	359 149 €	377 545 €	350 475 €	329 684 €	318 130 €	351 118 €

2 – Les autres projets d'investissement

- Le plan de reconquête des voiries sera une nouvelle fois une priorité. Une réunion avec les services de la CAD (eau potable, branchement plomb, assainissement) et du département (voiries départementales) a permis de croiser les informations quant aux urgences,
- La sécurisation des sorties d'école sera poursuivie,
- L'éclairage public, les dispositifs d'économie d'énergie, la vidéo protection, l'élagage et l'abattage des arbres le nécessitant, les marquages de sécurité routière, la signalétique, l'informatique et la téléphonie, la révision du POS en PLU feront l'objet d'investissements en fonction des ressources mobilisables.
- Une réflexion sur une opportunité immobilière permettra de régler des difficultés de stationnement d'un quartier et offrant la possibilité de doter la commune d'une nouvelle salle pour une éventuelle maison de quartier et une salle de sports.

CONCLUSION

- Elections américaines, élections présidentielles en France, chômage élevé, croissance atone, BREXIT, baisse des dotations, risques terroristes, tensions géopolitiques... l'année 2017 offre un contexte particulièrement difficile.
- Au niveau des communes, la baisse de la DGF se poursuit même si elle est diminuée de moitié mais la principale difficulté qui s'ajoutera en 2017 est celle de la gestion du chapitre 012.
Le dégel du point d'indice du 1^{er} juillet 2016 s'appliquera sur une année entière et la charge sera encore augmentée avec une nouvelle hausse de 0,6 % au 1^{er} février 2017. A cela, s'ajoute la hausse de la cotisation CNRACL et après les revalorisations des carrières des agents des catégories C et B de 2014 et 2015, les tous premiers effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

La réforme de la DSU, désormais principale dotation touchée par la commune en raison de son classement parmi les villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées, ajoute à l'incertitude forte.

- Baisse de DGF, incertitude sur la péréquation dont profitera la ville, hausse mécanique et importante de son principal poste de dépenses à savoir 66 % de masse salariale... incitent à la prudence. Surtout que la municipalité souhaite protéger encore une année ses concitoyens d'une hausse d'impôts qu'ils subissent déjà trop aux autres échelons. Par ailleurs, la municipalité refuse également de baisser les aides aux associations et de rendre payant les Nouvelles Activités Périscolaires.
- En ce qui concerne l'investissement, le niveau sera encore élevé en raison du programme de rénovation urbaine, les projets à réaliser (Foucaut, Rousseau, Matisse, Ecole Joliot curie, salle des fêtes, économies éclairage des salles et installations sportives, éclairage public...) et la mise en accessibilité obligatoire de nos bâtiments publics.
- La recherche de subventions, la possibilité du recours à l'emprunt, la vente d'un foncier important permettent de financer ses projets et de poursuivre l'ambition de reconquête du statut de la 2^{ème} ville du douaisis en matière d'infrastructures : voiries, éclairage public, vidéoprotection, sécurisations sorties écoles, signalétique, élagage, marquages de sécurité routière, informatique, téléphonie, économies d'énergie.